

CULTURE

Le directeur du Channel prêt au dialogue avec la Ville

Bien que poussé au départ par la municipalité, partenaire de la scène nationale, Francis Peduzzi a déclaré en réunion publique qu'il est prêt à parler avec le maire.

GRÉGORY FAUCQUEZ

On devra peut-être renoncer à savoir d'où vient la brouille entre la Ville de Calais et le directeur du Channel. Incompatibilité d'humeurs, divergences d'opinions, envie de changement ou délit de faciès ? De la source du conflit, il n'a pas été question au cours de la réunion publique organisée entre ses murs par le Channel, ce mardi soir. La salle le Passager était comble, soit environ 300 personnes présentes.

Le directeur Francis Peduzzi a néanmoins daté le moment où les choses ont commencé à se gâter : « En 2012, Madame le maire de Calais a décrété qu'elle ne voulait plus me parler. » La mésentente a donc mis plus de dix ans à être débattue publiquement quand, en février dernier, l'adjoint au maire à l'attractivité du territoire a confirmé ses propos tenus en séance du conseil d'administration du Channel, tels que venait de les révéler Francis Peduzzi dans un court communiqué

de presse : « Je pense que le maire de Calais a envie de voir un autre projet naître au Channel, donc c'est forcément une question liée à son directeur. »

Rien n'est anodin ici, ces déclarations sont sorties au moment où les deux documents fondateurs du partenariat entre la Ville et le Channel sont à reconduire pour quatre ans : la convention pluriannuelle d'objectifs (cosignée par l'État, la Région et le Département) et l'autorisation d'occupation temporaire, qui permet au Channel d'occuper le site né des anciens abattoirs. Le maire et son adjoint à l'attractivité du territoire ne cachent plus que le moment est propice pour débarquer le directeur en poste depuis plus de trente ans. Et les deux camps de se renvoyer des accusations de « chantage ».

FEUX D'HIVER, FEU AUX POUDRES

« Je ne sais pas ce qu'ils entendent par chantage, réagit Francis Peduzzi pendant la réunion publique. Alors je n'ai que des hypothèses. Est-



Comptant toujours sur un respect de la convention signée par la Ville, Francis Peduzzi a dit qu'il accepterait de rencontrer Natacha Bouchart.

ce que demander que des engagements soient respectés est du chantage ? » Il ajoute que « ce n'est pas le Channel qui a abandonné Feux d'Hiver, c'est la Région qui a constaté qu'il n'y avait pas de volonté locale. » Le directeur l'a expliqué précédemment, il ne voulait pas refaire Feux d'Hiver dans les conditions de 2019. Trop de monde, trop d'attente, des nuisances de stationnement pour les habitants des Cailloux, le directeur du Channel voulait déployer Feux d'Hiver dans d'autres lieux de Calais pour éviter les dangers de la congestion du lieu. Ce qui demandait un budget supérieur auquel la

Ville n'a effectivement pas consenti. Le conseiller municipal d'opposition Jean-Pierre Moussally abonde : « Le chantage est bien du côté de la mairie de Calais, qui nous dit que le projet est très bien, mais pas le directeur. C'est incohérent, car le projet, c'est celui du directeur. C'est l'idée d'indépendance qui leur est insupportable. Alors merci au Channel de nous permettre de Respirer. » Un ancien élu de l'ère communiste va encore plus loin, en reprochant pélemêle à l'actuelle maire « la fin de la grande parade » et celle « des concerts à Calypso », mettant tout

cela sur le compte d'une supposée haine recuite de Natacha Bouchart, du temps où elle était elle-même dans l'opposition. Francis Peduzzi corrige : « Je ne suis pas la gauche, je suis directeur de scène nationale. Je travaille pour tout le monde. » Néanmoins, malgré la rudesse des échanges, Francis Peduzzi a dit publiquement qu'il n'hésiterait pas à aller à la rencontre du maire de Calais, si elle souhaite que cette rencontre ait lieu. ■

Les autres contributions financières au budget annuel de la scène nationale sont de 448 000 euros par le Département, 717 500 euros par la Région, 695 390 euros par l'État.

« À quoi sert la convention ? »

Depuis février, toutes les séances du conseil municipal ont donné lieu à des échanges houleux entre le groupe Respirer Calais, qui prend fait et cause pour le Channel et son directeur, face à une majorité inflexible.

Dernière détonation en date : la décision de réduire la subvention annuelle du Channel à 550 000 euros, alors que la convention pluriannuelle d'objectifs, dont la Ville et le Channel sont cosignataires, prévoit 900 000 euros par an. C'était la question fondamentale de cette réunion, en tout cas la plus débattue : « À quoi sert une convention si on ne la respecte pas ? » demande Francis Peduzzi. Le directeur confie s'être rapproché d'un avocat spécialiste du droit public. En droit, un recours est toujours possible « mais nos chances de gagner seraient de 25 % » signale-t-il à l'assistance.

Et d'expliquer que si la convention porte effectivement la signature



Environ 300 personnes ont assisté à la réunion publique du Channel.

du maire sous l'engagement de verser 900 000 euros par an au Channel, une clause précise que le conseil municipal doit soumettre au vote cette subvention chaque année, et peut le faire au montant qu'elle souhaite. Francis Peduzzi fait les comptes : « La convention dure quatre ans, la première année il manquait de la part de la Ville

200 000 euros, puis 100 000 euros, 155 000 euros et cette année 350 000 euros. » Soit 805 000 euros en moins par rapport à ce que prévoyait la convention. Lors du vote de la dernière subvention, le maire a précisé qu'elle serait rehaussée sous réserve du projet présenté. Comprenez, par un autre directeur. ■

LES AUTRES POINTS

Le Channel exsangue en 2024

« Quoi qu'il en soit, lâche la directrice adjointe Lena Pasqualini, cela va bien au-delà d'un conflit... à deux balles. » Les participants à la réunion semblaient plutôt d'accord, à en juger par les questions, inquiètes, sur les finances du Channel, et donc son avenir.

Selon Francis Peduzzi, « cet engagement de la Ville non tenu pose un problème énorme. 2023 va épuiser les réserves dont nous disposons car, malgré ce qu'ils voudraient faire croire, cette maison est bien gérée. Mais après, on est exsangues... En voulant punir le directeur, ils punissent les salariés, l'emploi intermittent, les compagnies artistiques parce qu'il y aura moins d'accueil, et la population de Calais, parce qu'on n'est pas là pour nous-mêmes. »

L'État du côté du Channel

Depuis la tribune, un autre intervenant prénommé Pascal demande ce qu'en pensent les autres signataires de la convention. Francis Peduzzi, sur la foi d'échanges de ces deux derniers mois, affirme : « Cette structure a le soutien de l'État, du ministère de la Culture. Le regard sur ma personne est sans ambiguïté. On ne me fait pas le moindre reproche. Le directeur général de la création artistique, Christopher Miles, a un regard dithyrambique sur ce que nous faisons ici. » Et Lena Pasqualini l'avait d'ailleurs précisé en début de réunion : « La Ville ne peut pas décider seule du choix du directeur. »